

Être aidée en droit de la famille en Ontario

COMMENT
SE PRÉPARER
À RECEVOIR
DE L'AIDE

02

Lorsqu'une femme veut se séparer, elle peut être confrontée à plusieurs problèmes juridiques. Voici quelques exemples d'enjeux en droit de la famille :

- > Divorce et séparation
- > Pension alimentaire
- > Partage des biens
- > Maison et logement familiaux
- > Garde des enfants et droits de visite

Ce livret s'adresse aux femmes aux prises avec la violence qui ont besoin de soutien avant d'entreprendre des démarches en droit de la famille devant les tribunaux ontariens.

Ce livret vous permettra de préparer votre dossier en droit de la famille et d'assurer un suivi lorsque vous aurez recours à des services juridiques comme :

- > **de l'information juridique**
- > **des conseils juridiques sommaires**
- > **des services d'un ou d'une avocate**

Pour vérifier que vous avez bien la version la plus récente de ce livret ou pour en commander, rendez-vous au:

www.undroitdefamille.ca

01. Bien vous préparer et assurer un suivi efficace

QUOI FAIRE AVANT DE RECEVOIR DE L'AIDE

Vous pouvez être aidée lors de vos démarches en droit de la famille : vous pouvez recevoir gratuitement de l'information juridique ou des conseils juridiques sommaires ou faire appel à un ou une avocate¹.

Avant de faire appel à un ou une intervenante ou à un ou une avocate, il est important d'être bien préparée pour faciliter le travail de la personne qui vous aidera et pour optimiser le temps avec elle.

Vous pouvez :

- > Écrire un résumé de votre problème en droit de la famille. Il vous sera utile lors d'un appel ou d'une rencontre. Si vous ne savez pas par où commencer, racontez brièvement votre histoire en ordre chronologique
- > Préparer une liste de questions à poser
- > Apporter un cahier et un stylo aux rencontres
- > Rassembler vos documents liés à votre affaire (voir p. 5)

¹ Pour plus d'information sur ce sujet, veuillez vous référer au livret 1 de cette série.

QUOI FAIRE PENDANT L'APPEL OU LA RENCONTRE

L'objectif principal d'un appel ou d'une rencontre avec un ou une intervenante ou avec un ou une avocate est de vous permettre de mieux comprendre votre situation. Voici quelques suggestions pour vous assurer de bien comprendre tout ce qui vous sera dit :

- > Ne pas hésiter à poser des questions
- > Demander à répéter ou expliquer plus en détail au besoin
- > Prendre des notes de l'information donnée, particulièrement des dates importantes et des démarches à faire (voir p. 8)

02. Préparer votre preuve en avance

Lorsque vous faites une demande à un tribunal, vous devez prouver les faits que vous avancez. Par exemple, si vous demandez un divorce vous devez prouver que vous êtes mariée. Une façon de le faire est de joindre à votre demande votre certificat de mariage.

Il existe différents moyens pour prouver ce que vous avancez, par exemple avec des documents ou des témoignages. Plus vous accumulez de documents et de témoignages, plus vous aurez un dossier solide.

Il est conseillé de contacter en avance les membres de votre famille, vos voisins ou voisines, vos amis ou amies. Ainsi, vous saurez qui est intéressé à témoigner éventuellement au tribunal.

De même, il est important de commencer à rassembler vos documents le plus tôt possible et de ne pas attendre de devoir comparaître devant un tribunal.

Voici des exemples de documents que vous pourriez rassembler.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR DES TRIBUNAUX

Documents en cas d'accusations criminelles

- Mise en accusation
- Conditions de mise en liberté
- Divulgence de la preuve de la Couronne
- Motifs du jugement
- Conditions de probation

Si vous avez besoin d'aide pour retrouver ces documents, vous pouvez contacter la ligne d'aide aux victimes au 1 888 579-2888 (service offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept)

Documents de la Cour de la famille

- Jugement de divorce
- Ordonnance temporaire
- Ordonnance de garde
- Ordonnance alimentaire (accordant une pension alimentaire)

Si vous avez besoin d'aide pour retrouver ces documents, vous pouvez contacter le greffe du tribunal qui a rendu le jugement ou l'ordonnance. De plus, si vous avez été représentée par un ou une avocate, il ou elle pourrait avoir une copie de ces documents.

DOCUMENTS POUVANT SOUTENIR LES DEMANDES EN DROIT DE LA FAMILLE

Documents généraux

- ❑ Contrats familiaux (entente suite à une médiation, contrat pré-nuptial, etc.)
- ❑ Certificat de mariage et certificat de naissance des enfants
 - > Pour en obtenir des copies, vous pouvez contacter Service Ontario. Si le mariage ou la naissance a eu lieu à l'extérieur de l'Ontario, vous devez contacter les autorités de la province ou du pays concerné.
- ❑ Rapports et ententes d'une société d'aide à l'enfance
- ❑ Bail de location
- ❑ Documents relatifs à la propriété d'un immeuble (par exemple d'une maison), y compris les hypothèques
 - > Pour en obtenir des copies, vous pouvez contacter l'institution bancaire qui a accordé le prêt.
 - > Vous pouvez aussi contacter l'avocat ou l'avocate qui a enregistré l'achat pour vérifier qui est le propriétaire de la maison.
- ❑ Documents relatifs à un véhicule automobile
 - > Pour obtenir ces documents, vous pouvez contacter l'institution bancaire qui a accordé un prêt bancaire pour l'achat, s'il y a lieu.
 - > Vous pouvez aussi contacter le concessionnaire si vous avez acheté un véhicule neuf.

Documents financiers

- Déclarations d'impôts, avis de cotisation ou nouvelles cotisations des trois dernières années
 - > Pour en obtenir des copies, vous pouvez contacter l'Agence du revenu du Canada au 1 800 267-6999
- Relevés de paie des trois derniers mois
- Toute autre preuve de revenu
- Relevés bancaires de vos comptes bancaires individuels et conjoints, y compris les comptes de cartes de crédit. Il faut le relevé au jour du mariage et au jour de la séparation.
 - > Pour en obtenir des copies, vous pouvez contacter votre institution bancaire.

DOCUMENTS POUR PROUVER DES ÉVÉNEMENTS OU DES COMPORTEMENTS

Documents généraux

- Agenda
- Messages Facebook
- Courriels
- Messages texte
- Appels téléphoniques

Documents en cas de violence

- Rapport de police
- Enregistrement d'appel au 911
- Notes du médecin de famille
- Photographies
- Lettre d'un organisme communautaire ou d'une maison d'hébergement
- Rapport ou notes d'un ou une professionnelle de la santé, comme un ou une thérapeute

Fiches de suivi

Cette fiche vous permettra de prendre en note les éléments clés après un entretien.

Sujet de l'entretien : _____

Personne à qui j'ai parlé : _____

Sa fonction : _____

Ses coordonnées : _____

Lieu et date : _____

J'ai eu recours à des services :

- d'un ou une avocate
- d'information juridique
- de conseils juridiques sommaires
- autres, précisez

Résumé de l'information ou des conseils reçus :

Démarches à faire :

_____ Avant le : _____

_____ Avant le : _____

_____ Avant le : _____

Fiches de suivi

Cette fiche vous permettra de prendre en note les éléments clés après un entretien.

Sujet de l'entretien : _____

Personne à qui j'ai parlé : _____

Sa fonction : _____

Ses coordonnées : _____

Lieu et date : _____

J'ai eu recours à des services :

- d'un ou une avocate
- d'information juridique
- de conseils juridiques sommaires
- autres, précisez

Résumé de l'information ou des conseils reçus :

Démarches à faire :

_____ Avant le : _____

_____ Avant le : _____

_____ Avant le : _____

Fiches de suivi

Cette fiche vous permettra de prendre en note les éléments clés après un entretien.

Sujet de l'entretien : _____

Personne à qui j'ai parlé : _____

Sa fonction : _____

Ses coordonnées : _____

Lieu et date : _____

J'ai eu recours à des services :

- d'un ou une avocate
- d'information juridique
- de conseils juridiques sommaires
- autres, précisez

Résumé de l'information ou des conseils reçus :

Démarches à faire :

_____ Avant le : _____

_____ Avant le : _____

_____ Avant le : _____



Pour avoir accès à des ressources en droit de la famille, consultez : www.undroitdefamille.ca

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir



Ontario

Financé par le gouvernement de l'Ontario

Les opinions exprimées ici sont celles d'AOcVF et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement de l'Ontario

Être aidée en droit de la famille en Ontario

01. Qui contacter pour obtenir de l'aide
- 02. Comment se préparer à recevoir de l'aide**
03. Comment se faire représenter par un ou une avocate

MISE EN GARDE

C'est au moment où la relation de couple prend fin que le risque de violence mortelle est le plus élevé pour les femmes aux prises avec la violence. Si vous êtes en danger immédiat, contactez le **911**.

Pour obtenir de l'aide, communiquez en Ontario avec la ligne de soutien francophone Fem'aide au

1 877 336-2433

ATS : 1 866 860-7082

www.femaide.ca